

— Elaboration d'un nouveau cahier des charges

Lors de la création d'un label, l'organisme de défense et de gestion doit présenter un cahier des charges (appelé aussi référentiel) et un plan de contrôle précis à l'organisme de gestion. Ces derniers comprennent la liste des exigences ainsi que les caractéristiques permettant de juger du respect de ces exigences. Ces documents sont réalisés par les producteurs, mais ils sont également retravaillés et validés par l'organisme de contrôle et par des experts qui sont désignés par l'organisme de gestion. Cette étape permet d'assurer que le niveau du référentiel reste correct. Ces deux documents sont la base de travail et d'amélioration pour les agriculteurs et les contrôleurs. Ils permettent aux producteurs de savoir ce qui leur sera demandé lors de l'audit par le contrôleur officiel.

Regroupez-vous entre producteurs et contactez le pôle d'animation des ODG pour l'informer de l'envi de créer un nouveau cahier des charges

Elaborez la première version du cahier des charges et du plan de contrôle

Présentez le cahier des charges à l'organisme de gestion (OG). Il désignera des experts pour analyser du travail réalisé

Présentez la version finale des documents à l'OG. Homologation du projet par un arrêté du gouvernement

Réflexion sur un projet



Naissance d'un projet

Analysez avec le pôle d'animation des ODG la viabilité du projet et choisir le SiQO le plus adapté



Rédaction du cahier des

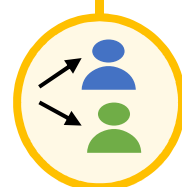


Validation par l'organisme de contrôle

Echangez avec l'organisme de contrôle sur le projet de cahier des charges et du plan de contrôle



Désignation des experts



Validation par les experts

Echangez avec les experts pour trouver un cahier des charges qui satisfait les producteurs et les experts

Homologation du cahier des charges

